



Commission économique pour l'Europe**Comité des forêts et de l'industrie forestière****Soixante-seizième session**

Vancouver, Canada, 5-9 novembre 2018

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

**Invitation de Vancouver sur les produits forestiers durables
pour un avenir meilleur****Invitation de Vancouver sur les produits forestiers durables
pour un avenir meilleur****Note du Secrétariat***Résumé*

À l'initiative du Gouvernement canadien et avec le soutien du Bureau du Comité des forêts et de l'industrie forestière, un document contenant les principaux éléments d'un message sur les produits forestiers durables a été élaboré pour examen lors de la réunion. L'Invitation de Vancouver est une déclaration d'intention, dont l'objectif est de gagner des appuis après son approbation par le Comité des forêts et de l'industrie forestière, de créer une plus grande communauté d'acteurs attachés aux mêmes principes et favorables aux produits forestiers durables en tant qu'élément essentiel d'une économie verte, et d'atteindre les objectifs de développement durable pertinents.

Le Comité sera invité à examiner et à adopter l'Invitation de Vancouver.



1. Nous, États membres du Comité des forêts et de l'industrie forestière, vous invitons à vous joindre à nous pour reconnaître et promouvoir l'importance que revêtent les produits du bois issus d'une exploitation durable en tant que matériaux respectueux de l'environnement avec lesquels construire l'avenir.

2. Ce faisant, nous souhaitons faire savoir que les produits et les utilisations du bois traditionnels et innovants, s'ils sont associés à des techniques de gestion durable des forêts, peuvent apporter des avantages considérables au monde de demain, sur les plans social, économique et environnemental. Notre objectif est de déterminer les mesures que nous devons prendre pour assurer cet avenir.

3. Pendant trop longtemps, le secteur des produits du bois a été considéré comme une industrie du passé dont les effets sur l'environnement étaient surtout néfastes et dont les avantages économiques s'amenuisaient à mesure que nous avançons dans le XXI^e siècle. Cette idée est bien dépassée. Au contraire, nous soutenons que les forêts, et le secteur des produits forestiers, ont un rôle essentiel à jouer dans le futur de notre planète. Pour que les forêts puissent remplir ce rôle, il est indispensable que chacun d'entre nous s'engage en faveur de la gestion durable des forêts et de la poursuite de l'innovation dans le secteur des produits forestiers.

4. Les forêts purifient l'air que nous respirons, nettoient l'eau que nous buvons, stockent le carbone, préservent la biodiversité, embellissent nos collectivités et soutiennent les économies locales. Lorsqu'elles sont gérées durablement, elles peuvent offrir ces avantages, ainsi qu'une large gamme de produits. Si l'on compte les produits de base et les produits innovants qui améliorent sensiblement notre qualité de vie, par exemple le bois servant pour les maisons et les grands bâtiments, les livres qui favorisent l'apprentissage, les emballages et les textiles confortables, la liste continue de s'allonger de manière parfois surprenante.

5. Le Programme 2030 de l'Organisation des Nations Unies a défini 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre ces prochaines décennies pour créer un monde meilleur. Étant un des habitats terrestres les plus étendus, les forêts, si elles sont gérées durablement, peuvent avoir une incidence positive sur la plupart des ODD, voire tous. Les produits obtenus à partir de bois d'œuvre issu de forêts gérées durablement offrent également de réels avantages, parmi lesquels la diminution du carbone atmosphérique grâce au remplacement des matériaux de construction à plus forte intensité carbone par du bois renouvelable (ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques), la dynamisation des économies et communautés rurales dans les zones forestières (ODD 8 – Travail décent et croissance économique) et l'approvisionnement en énergie renouvelable (ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable).

6. Pour atteindre ces objectifs, le secteur des produits du bois devra continuer à mettre au point des techniques de traitement et des produits efficaces et novateurs (ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure) et appliquer pleinement des pratiques respectueuses de la société et de l'environnement en utilisant des chaînes de production circulaires (ODD 12 – Consommation et production responsables). Le fait de gérer durablement tous les types de forêts, de mettre un terme à la déforestation, de restaurer les forêts dégradées et d'accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial (ODD 15 – Vie terrestre) constitue le fondement de la production de produits forestiers renouvelables. Pour autant que ces objectifs puissent être atteints, le secteur des produits du bois peut offrir un exemple actuel et idéal de l'homme travaillant en harmonie avec la nature pour le bien de la société.

7. Pour atteindre les ODD, nous sommes déterminés à prendre les mesures qui s'imposent, et nous invitons chacun à se joindre à nous, et notamment à faire ce qui suit :

a) ODD 3 (Bonne santé et bien-être)

- Améliorer la santé et le bien-être des personnes de tous âges en encourageant les activités en plein air dans les forêts ;

- Comprendre l'intérêt que présentent les bâtiments en bois dans l'accès à un logement abordable, et les effets que ces bâtiments peuvent avoir sur la santé et le bien-être.
- b) ODD 4 (Éducation de qualité)**
- Informer la société dans son ensemble, et les jeunes générations en particulier, sur l'importance de la sylviculture et de la filière bois, en mettant en évidence leur caractère innovant et durable ;
 - Renforcer les connaissances et la sensibilisation en ce qui concerne le rôle des forêts et des produits du bois dans le stockage du carbone.
- c) ODD 6 (Eau propre et assainissement)**
- Sensibiliser de nouveaux publics à l'importance de la bonne gestion des forêts pour l'amélioration de l'accès à une eau salubre.
- d) ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable)**
- Promouvoir le bois provenant de forêts gérées de manière durable en tant que source d'énergie renouvelable ;
 - Susciter une prise de conscience des avantages des produits forestiers renouvelables en tant que substituts à d'autres matériaux à plus forte densité d'énergie.
- e) ODD 8 (Travail décent et croissance économique)**
- Prendre des mesures pour améliorer l'attractivité du secteur, afin de remédier au vieillissement et à la perte de compétences des travailleurs, qui ont pris une ampleur considérable.
- f) ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure)**
- Rechercher des techniques de traitement et des produits efficaces et novateurs ;
 - Reconnaître et promouvoir l'utilité des normes de construction qui ne pénalisent pas excessivement les matériaux en bois ;
 - Définir des initiatives appropriées qui peuvent contribuer à attirer les investissements dans le secteur des forêts et de la transformation du bois et dans le secteur manufacturier.
- g) ODD 11 (Villes et communautés durables)**
- Construire des villes durables et résistantes en s'appuyant sur des produits du bois variés et innovants et sur des zones forestières urbaines en quantité suffisante ;
 - Prendre des mesures pour garantir la stabilité de l'approvisionnement en matières premières issues de sources durables dans le secteur, en tenant compte des aspects sociaux et environnementaux ;
 - Veiller à ce que les politiques en matière de marchés publics favorisent l'utilisation de produits forestiers issus d'une exploitation durable, notamment du bois d'œuvre dans la construction ;
 - Créer les conditions d'une concurrence équitable pour le bois en tant que matériau de construction s'agissant des normes de construction (par exemple, sécurité incendie, séismes, etc.), sur la base de solides connaissances scientifiques.
- h) ODD 12 (Consommation et production responsables)**
- Appliquer des pratiques responsables sur les plans social et environnemental à tous les stades de la production ;
 - Créer des conditions favorables à l'innovation au stade de la mise au point des produits bois.

i) ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques)

- Encourager le remplacement des matériaux de construction à forte intensité carbone en utilisant du bois renouvelable, afin de réduire le carbone atmosphérique ;
- Favoriser l'application de mesures visant à promouvoir l'utilisation du bois en tant que matériau de construction, afin de contribuer à lutter contre les changements climatiques moyennant l'augmentation du stockage du carbone.

j) ODD 15 (Vie terrestre)

- Reconnaître la contribution de la gestion durable des forêts dans toutes ses dimensions écologique, sociale et économique essentielles, par exemple l'approvisionnement en matières premières ;
- Favoriser la gestion durable des forêts, notamment la certification ;
- Promouvoir l'achat de fibres issues de sources gérées durablement en recourant à la certification par des tierces parties ou à d'autres mécanismes en tant qu'outil essentiel pour atteindre les ODD précités ;
- Respecter les droits des autochtones sur tous les sites, et comprendre les relations que les peuples autochtones entretiennent depuis longtemps avec de nombreuses terres forestières.

Vancouver, 8 novembre 2018 – Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE
